

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une partie de la traverse Regny, de l'impasse Pélissier et de plusieurs emprises de la ZAC du Vallon de Regny à Marseille - 9ème arrondissement

La ZAC de Vallon Régny dont la création a été approuvée en 2005, a pour vocation d'accompagner l'arrivée du Boulevard Urbain Sud, de créer un nouveau quartier à destination principale d'habitat et d'assurer la couture urbaine d'un territoire restant à aménager mais situé au cœur d'un tissu urbain constitué.

Le projet reconstitue une trame circulatoire différente de l'existant

Cette refonte de la voirie autour des projets de constructions nécessite de déclasser plusieurs espaces publics portant sur des emprises de l'impasse Pélissier, de la traverse Régny, de l'Ancien chemin de Cassis, de l'avenue de la Grande Bastide et de l'allée Didier Garnier et ce pour une superficie de 377 m² environ

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Ce volume ne participant pas à la circulation publique peut être déclassé sans enquête publique.

Après leur déclassement, ces voiries et portions de voiries seront cédées à l'aménageur de la ZAC du Vallon de Régny qui mettra en œuvre le projet d'urbanisation du quartier.

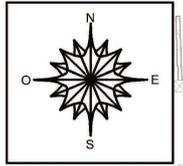
Par acte d'huissier en date du 26 avril 2022, a été constaté la fermeture de l'impasse Pélissier et de la partie de traverse Regny au moyen de barrières de type Heras.

Ce constat d'huissier ayant été transmis après l'adoption de la délibération du Conseil de Territoire en date du 13 décembre 2021 n°VOIMOB 020-558/21/CT, il apparaît nécessaire de soumettre à approbation une nouvelle délibération portant sur le déclassement de ces voies.

847 A 140

84

DIRECTION DE POLE ESPACE PUBLIC VOIRIE CIRCULATION
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
2 Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 91 99 78 13



PLAN DE DECLASSEMENT DP 5

BO-1

A 138

847 A 137

847 A 199

847 A 136

9m²

DP5

A 200

847 A 174

IMPASSE

PELISSIER

Ø 0.60 Couronne 4.00

Ø 0.40 Couronne 5.00

Ø 0.50 Couronne 6.00

Ø 0.50 Couronne 6.00

Légende

- Application cadastrale
- - - Zac Regny
- Emprise des Lots suivants fichier fourni
Ref. mzv - projets-ilots_20210607
- Zone à régulariser DP5
S= 9m² environ

BO-2

847 A 210

Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés

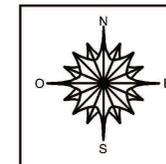
20 / 10 / 2021

Echelle : 1 / 500

DIRECTION DE POLE ESPACE PUBLIC VOIRIE CIRCULATION
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
2 Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 91 99 78 13

PLAN DE DECLASSEMENT

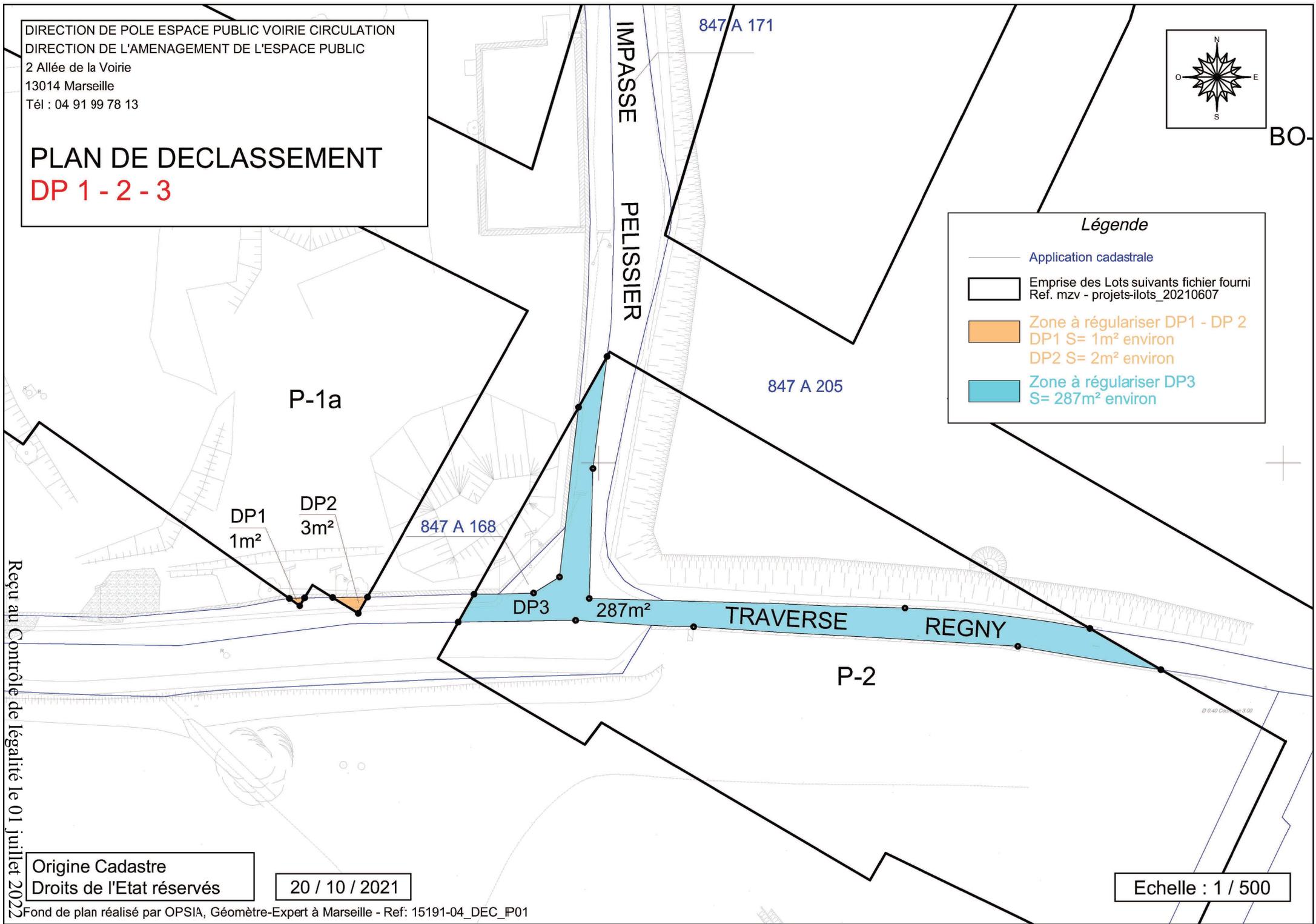
DP 1 - 2 - 3



BO-

Légende

- Application cadastrale
- Emprise des Lots suivants fichier fourni
Ref. mzv - projets-ilots_20210607
- Zone à régulariser DP1 - DP 2
DP1 S= 1m² environ
DP2 S= 2m² environ
- Zone à régulariser DP3
S= 287m² environ



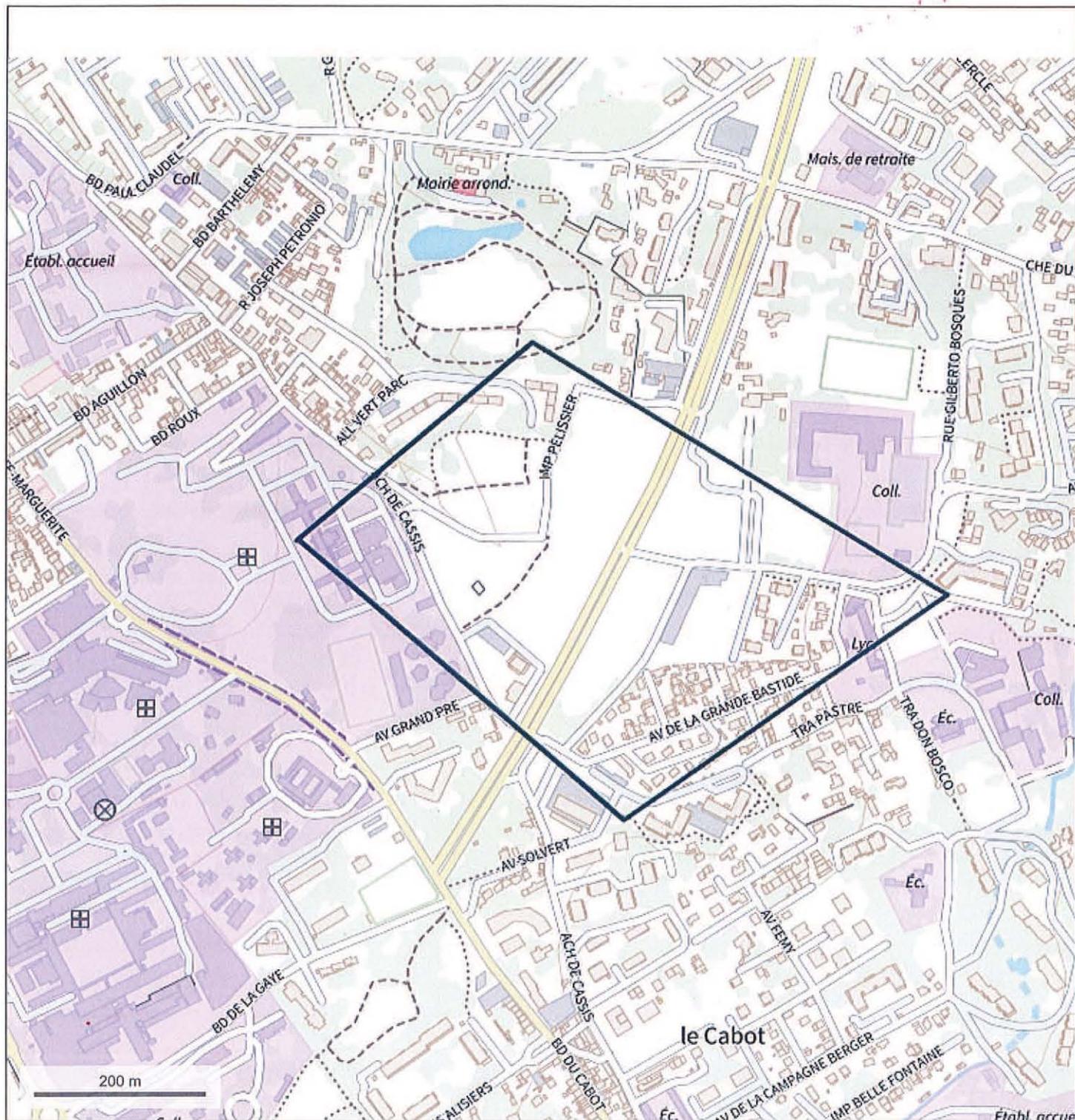
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2022

Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés

20 / 10 / 2021

Echelle : 1 / 500

PLAN DE SITUATION

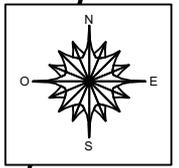


© IGN 2021 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

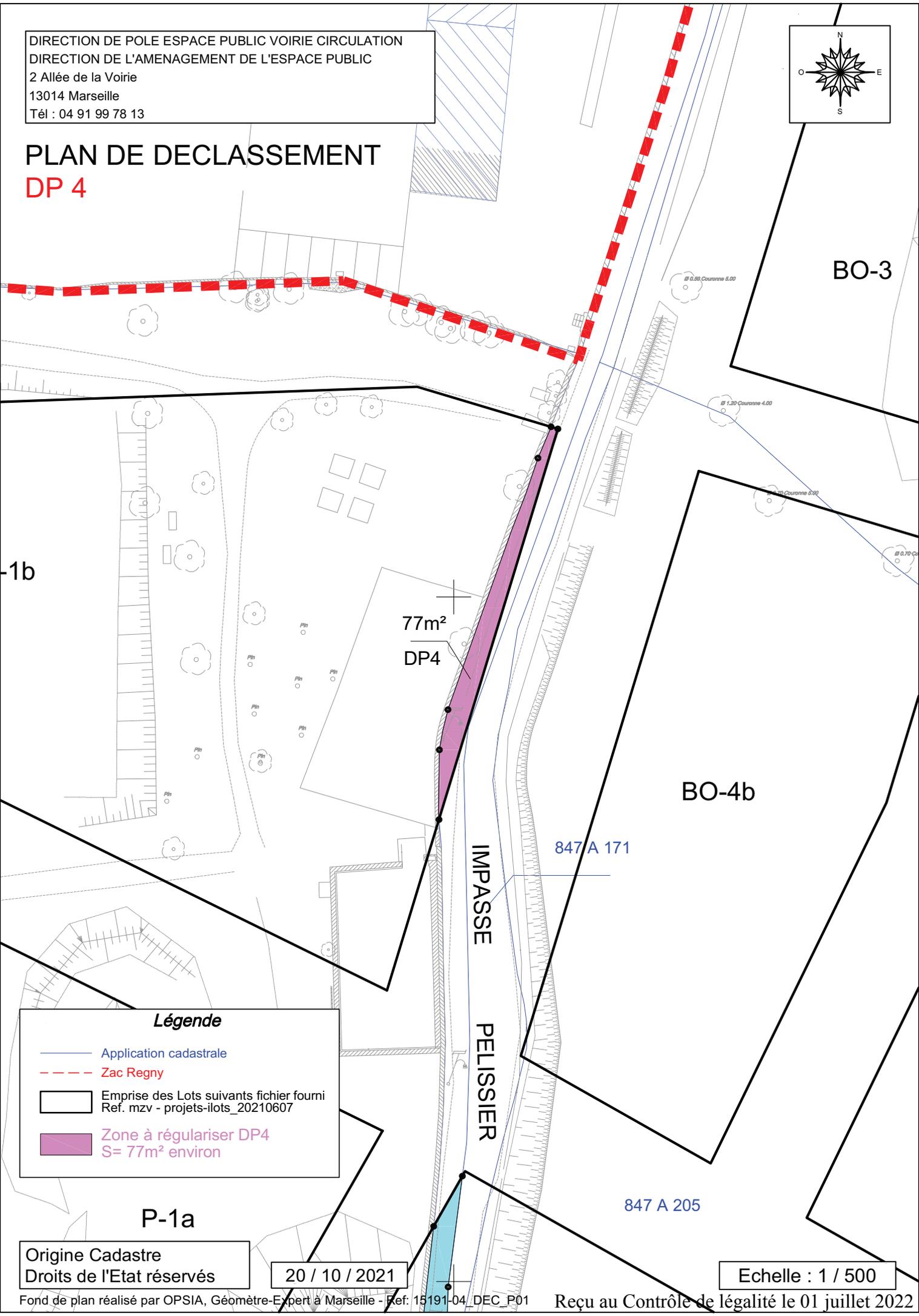
Longitude : 5° 25' 24" E
Latitude : 43° 15' 48" N

Impasse Pelissier - Traverse Régnys - Avenue de la Grande Bastide - Ancien chemin de Cassis - Allée Didier Granier
13009 Marseille

DIRECTION DE POLE ESPACE PUBLIC VOIRIE CIRCULATION
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
2 Allée de la Voirie
13014 Marseille
Tél : 04 91 99 78 13



PLAN DE DECLASSEMENT DP 4



Légende

- Application cadastrale
- Zac Regny
- Emprise des Lots suivants fichier fourni
Ref. mzv - projets-ilot_20210607
- Zone à régulariser DP4
S= 77m² environ

Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés

20 / 10 / 2021

Echelle : 1 / 500

PHILIPPE ALDEBERT
HUISSIER DE JUSTICE



**PROCES
VERBAL
DE
CONSTAT**

5 RUE SYLVABELLE
13006 MARSEILLE

tél. 0491 378 800
fax. 0491 816 470

mail : aldebert.philippe@orange.fr
www.aldebert-huissier-13.com

Maître Philippe ALDEBERT

Huissier de Justice

5 rue Sylvabelle

13006 MARSEILLE

☎ : 04 91 37 88 00

☎ : 04 91 81 64 70

✉ : aldebert.philippe@orange.fr

Site web : <http://aldebert-huissier-13.com>

 Paiement par carte bancaire

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

IBAN N°: FR 17 40031 00001 0000167220K 76

BIC : CDCG FR PP

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

LE MARDI VINGT SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX
A 8 H 45.

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COPIE

A LA DEMANDE DE :

SA SOLEAM , dont le siège social est à (13232) MARSEILLE CEDEX 01, 49 La Canebière, CS 80024, agissant aux poursuites et diligences de son président directeur général en exercice domicilié audit siège en cette qualité.

Laquelle m'a exposé :

Que dans le cadre du déclassement des deux voies suivantes : Traverse Regny et Impasse Pélissier à MARSEILLE 13009, la SOLEAM a intérêt à authentifier dans un procès-verbal de constat la fermeture ce jour de ces deux voies : l'impasse Pélissier et une portion de la Traverse Regny par la pose de barrières type HERAS sur ces voies.

C'est pourquoi :

Je, Philippe, Lucien, Jean ALDEBERT Huissier de Justice à la résidence de MARSEILLE, y domicilié 5 rue Sylvabelle 13006 soussigné.

Déférant à la réquisition :

Me suis transporté à MARSEILLE, Impasse Pélissier et Traverse Régny 13009 MARSEILLE.
ZAC Vallon Régny.

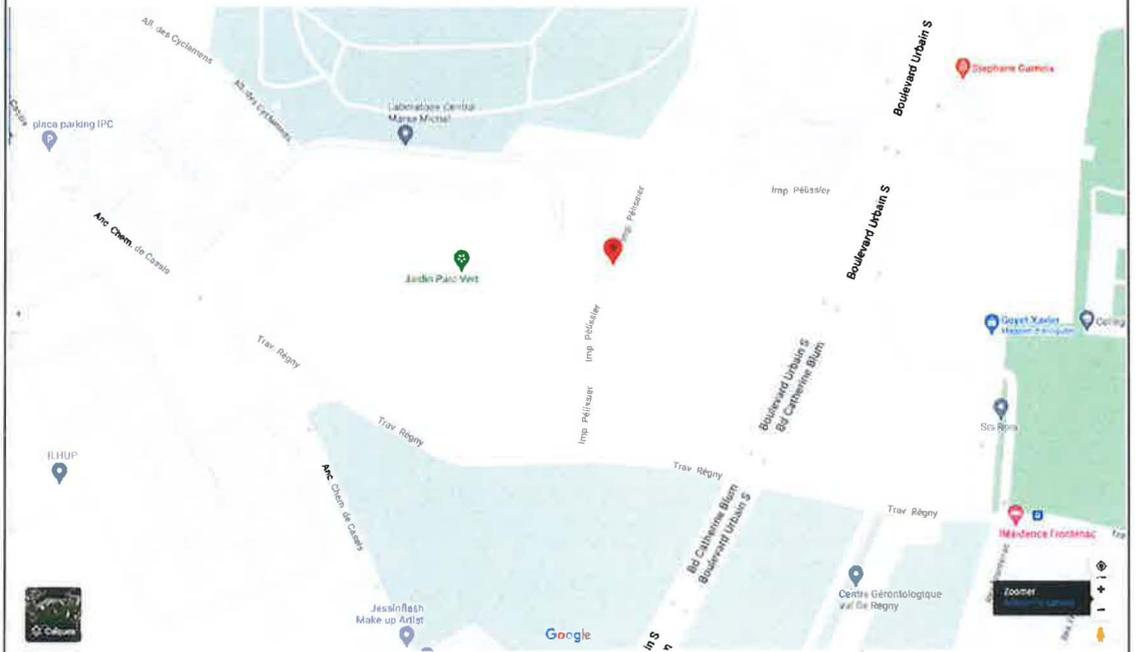


COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016	
Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Honoraires (Art L444-1)	
Rémunération libre	250,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	257,67
TVA (20,00 %)	51,53
Total TTC	309,20
Acte dispensé de la taxe	



Références : V - 19139
Mandat n° 18 - PVCONSTAT

Source Google Maps.



J'ai constaté ce qui suit :

À 8h45 ce jour :

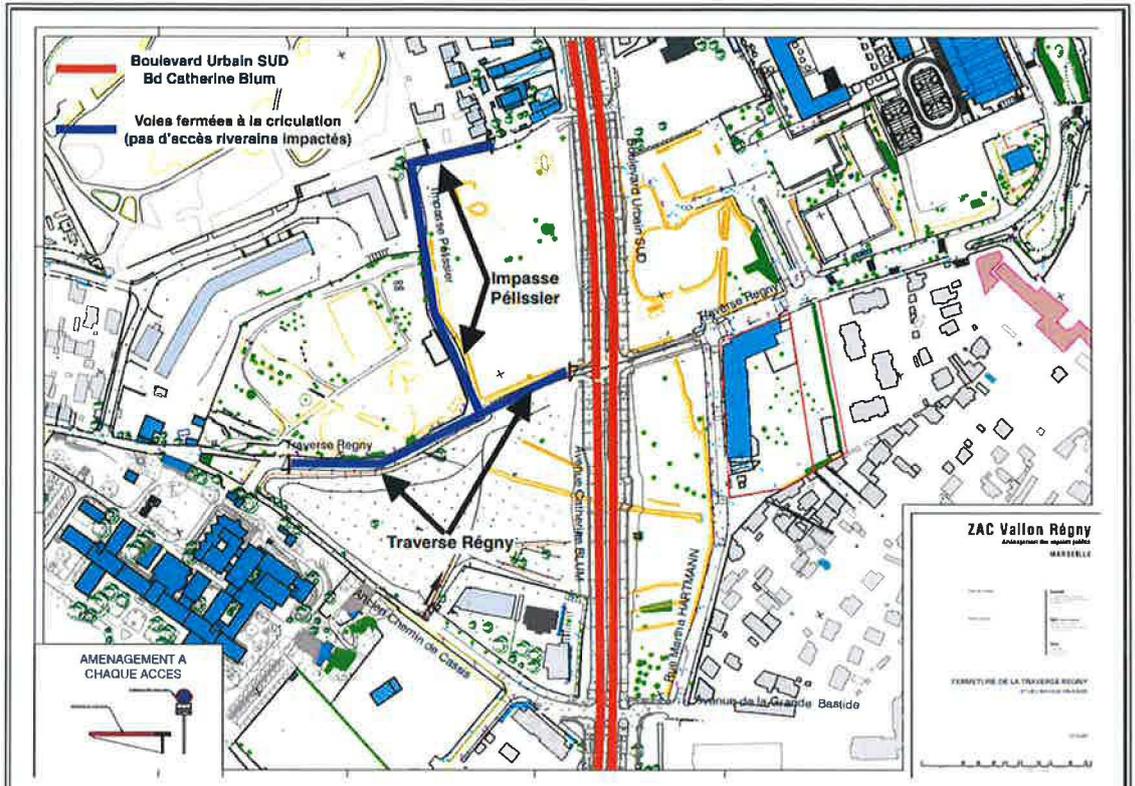
En présence de :

- la SOLEAM (Estelle Teyssier, responsable d'opérations) ;
- la société EIFFAGE ;
- la société Sud-Est TP (sous-traitant).

Avant d'authentifier la fermeture effective des deux voies, je parcours le début de la Traverse Regny et de l'impasse Pélissier à MARSEILLE pour localiser la zone de déclassement.

I / LOCALISATION DES VOIES DECLASSEES.

La SOLEAM me communique un plan de localisation que j'annexe au présent procès-verbal.

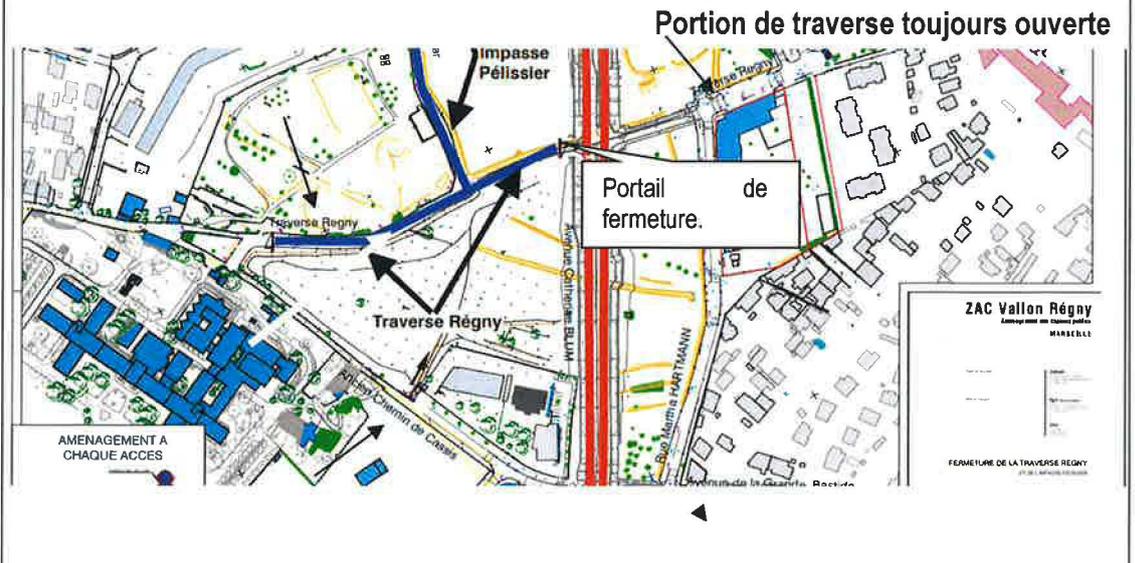


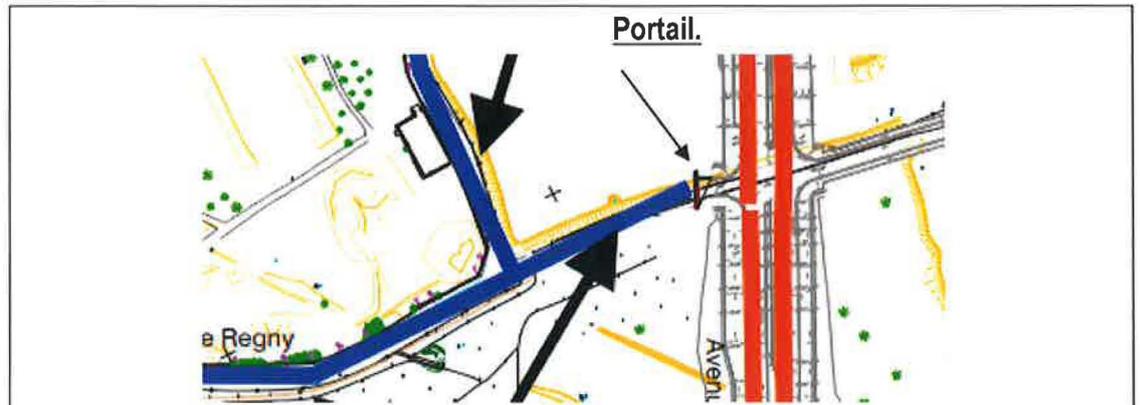
A/ TRAVERSE REGNY.

La Traverse Régný est fermée à partir de l'ancien chemin de Cassis jusqu'au Boulevard Urbain Sud (Avenue Catherine Blum).

Au bord du Boulevard Urbain Sud (Avenue Catherine Blum), la Traverse Régný est déjà fermée (par un portail,accès uniquement aux Pompiers).

Il existe une autre portion de la Traverse Régný plus à l'Est qui se poursuit de l'autre coté du Boulevard Urbain Sud et qui n'est pas concernée par l'opération de fermeture de ce jour.





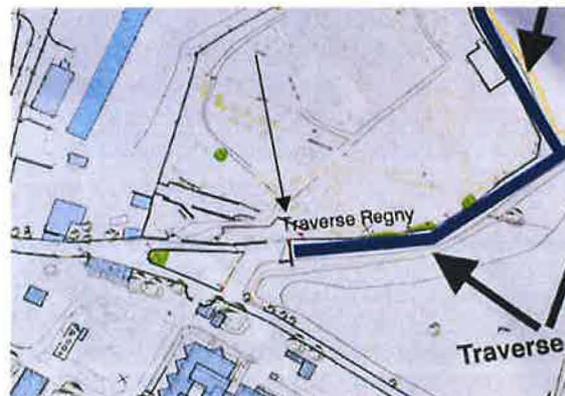
Au niveau de l'ancien Chemin de Cassis, je constate un chantier en cours dont le Maître d'ouvrage est la SOLEAM dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

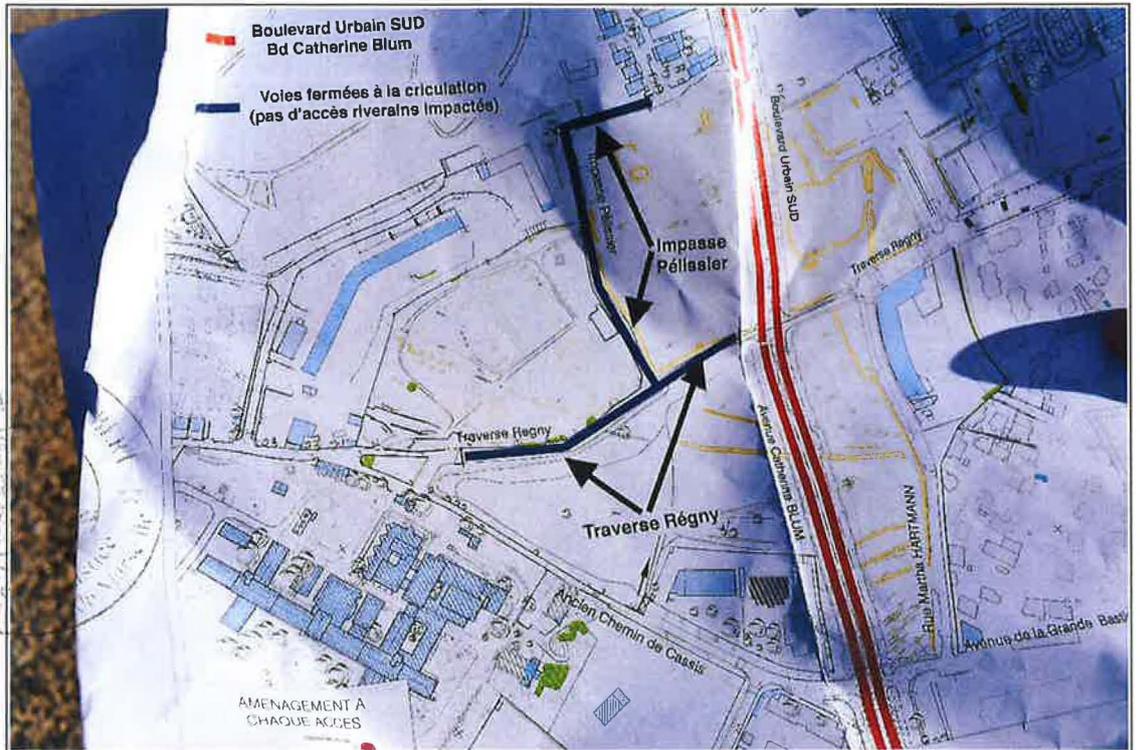




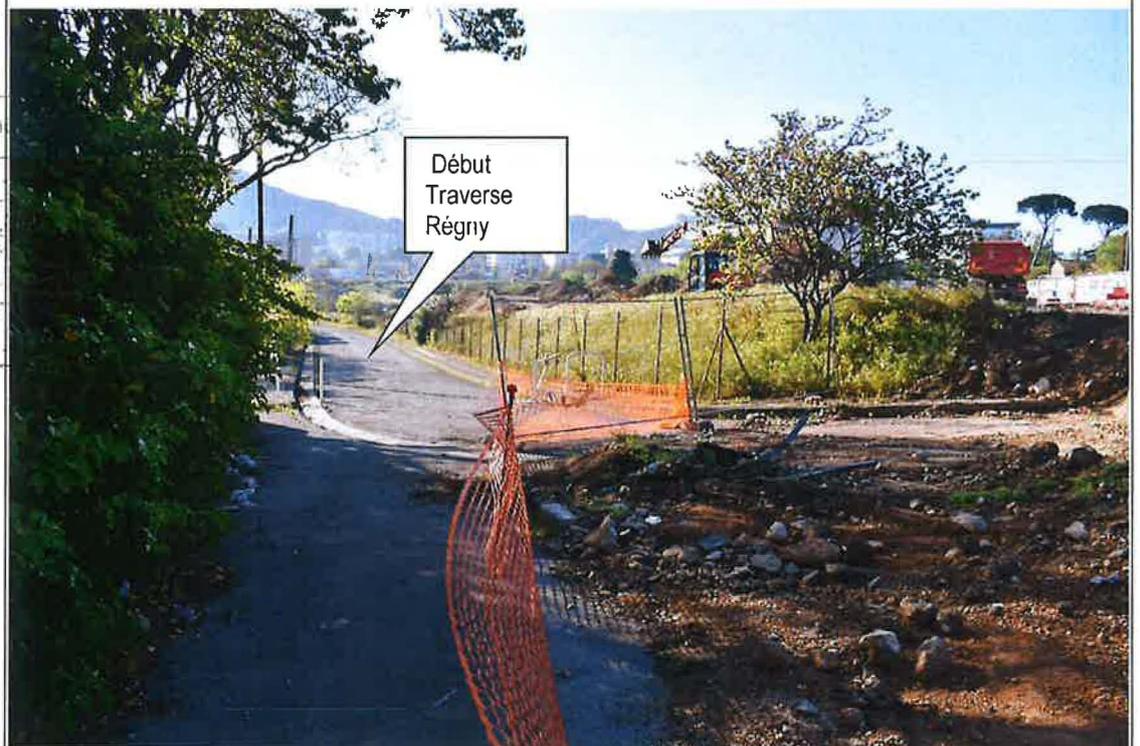
Ancien Chemin de Cassis

Au niveau de l'Ancien chemin de Cassis, la Traverse Régný va être fermée au début de ladite traverse.

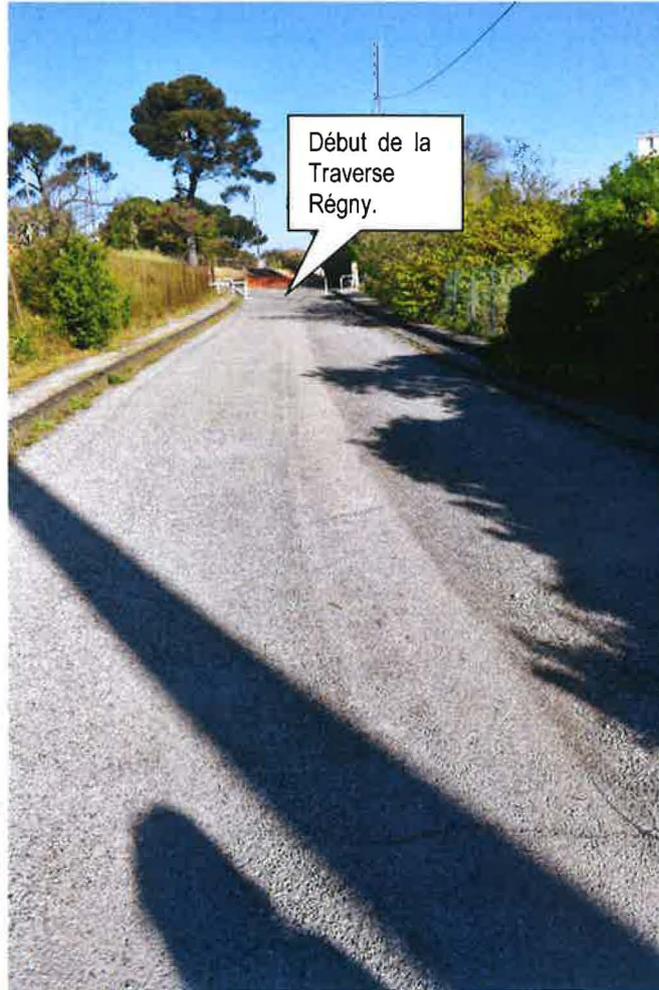




Photographie prise par mon ministère ce jour avant l'heure de la fermeture de la voie.



La traverse se poursuit vers l'Est en Direction du Boulevard Urbain Sud.



Je continue à parcourir la Traverse Régné. Je m'éloigne donc du chantier de la SOLEAM.





Au niveau d'un virage que je trouve à gauche direction Nord, je me trouve à l'intersection entre la Traverse Régny et l'Impasse Péliissier.





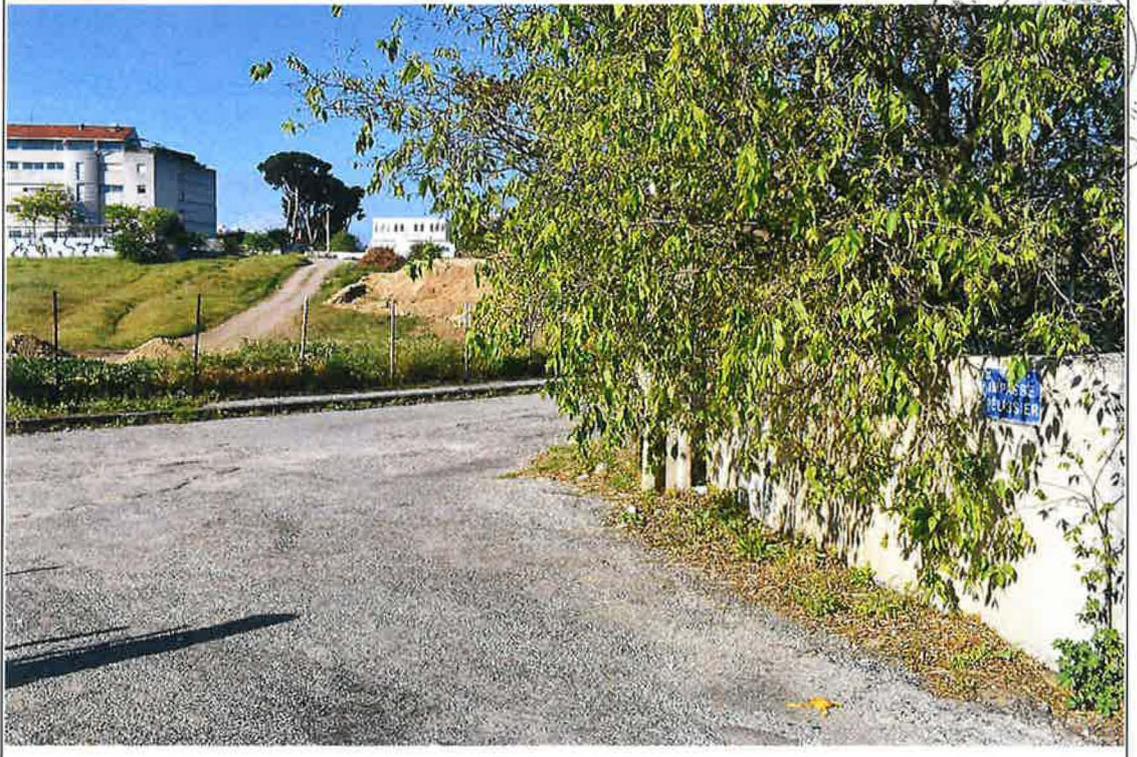
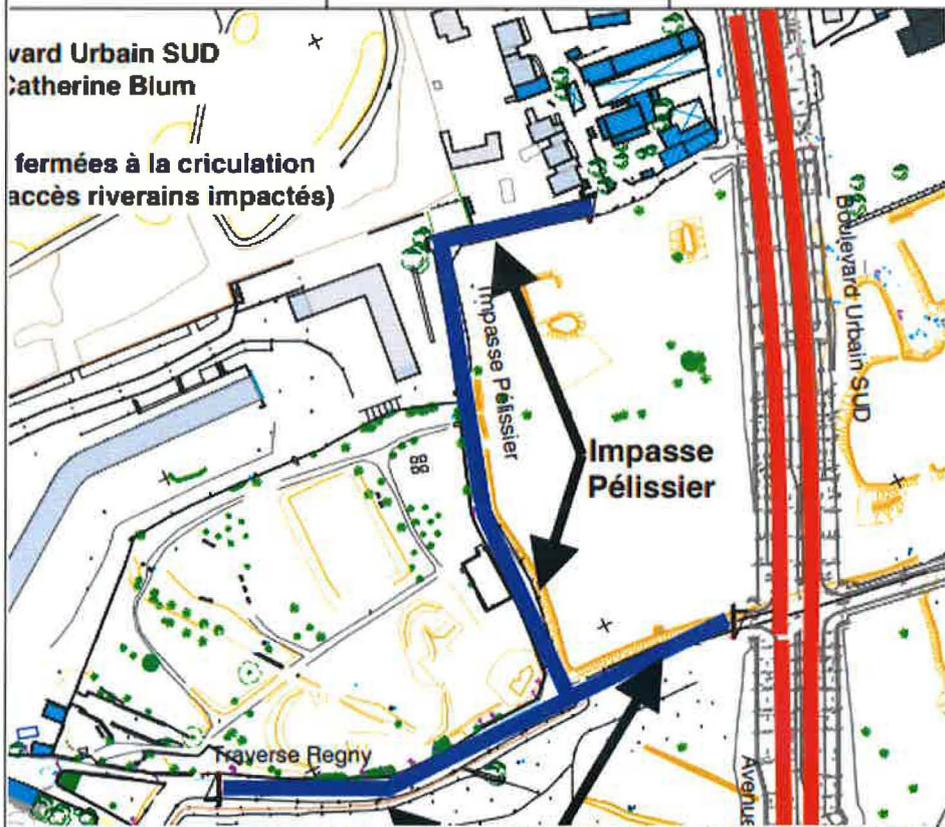
La Traverse Régny se poursuit jusqu'au Boulevard Urbain Sud mais cette portion est déjà fermée pour rappel.



Il est rappelé en effet que la Traverse est fermée au niveau du B.U.S.

B/ IMPASSE PELISSIER.

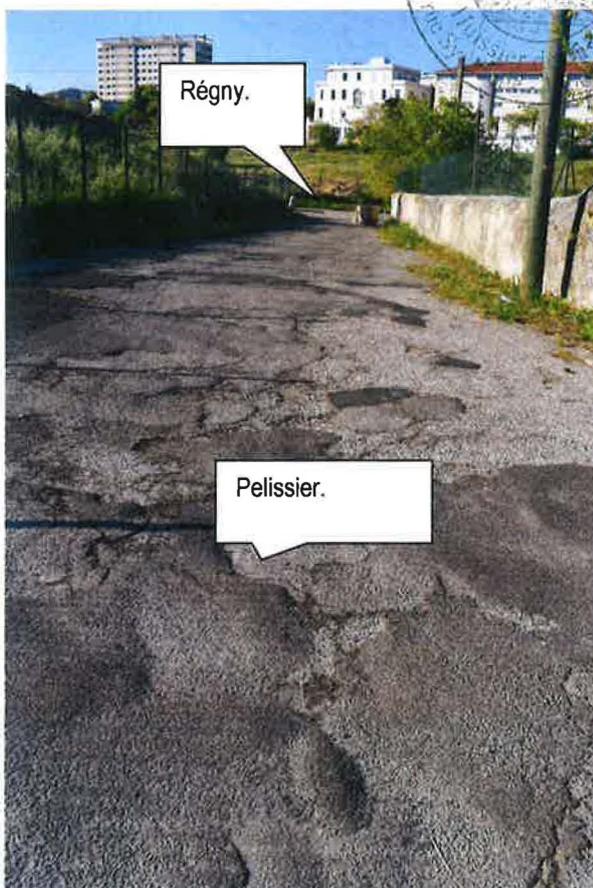
L'impasse Pélissier démarre donc à l'intersection de la Traverse Régny, d'abord dans le sens Sud-Nord.

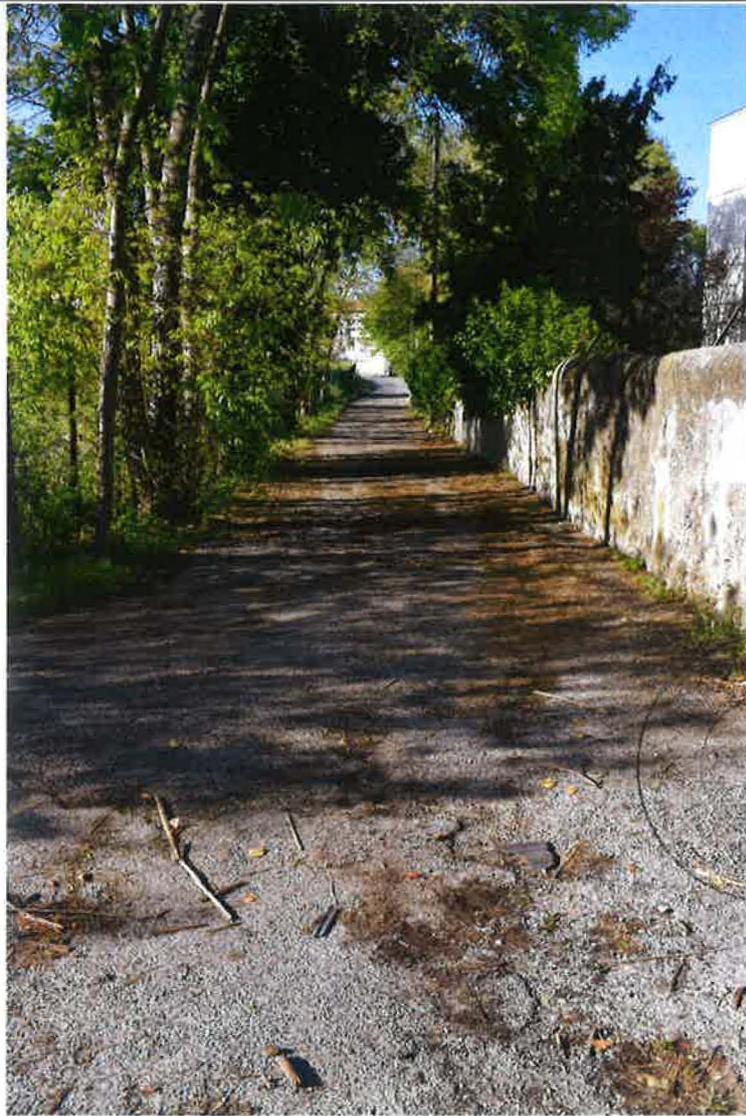


Photographie sens Sud -Nord.

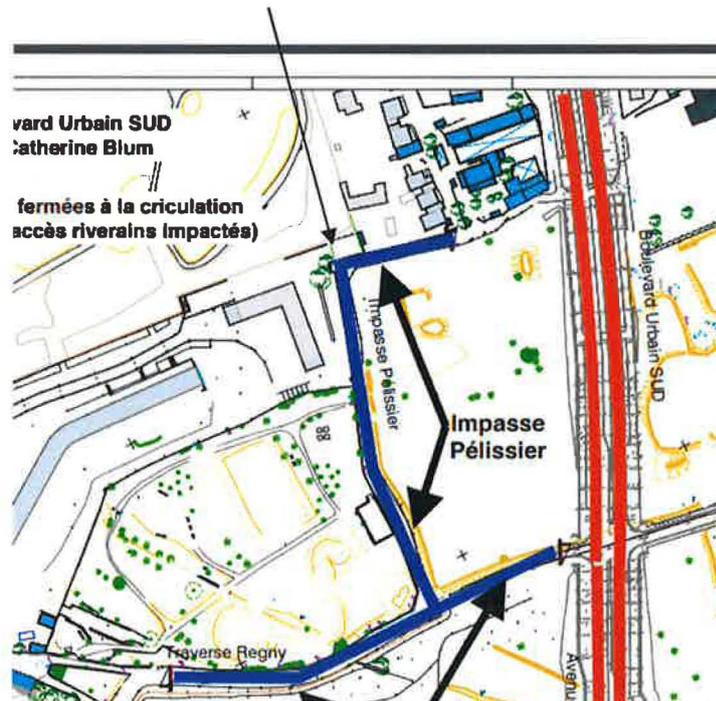


Photographie sens Nord-Sud :





Puis l'impasse tourne par un virage à droite en direction de l'Est jusqu'au B.U.S .



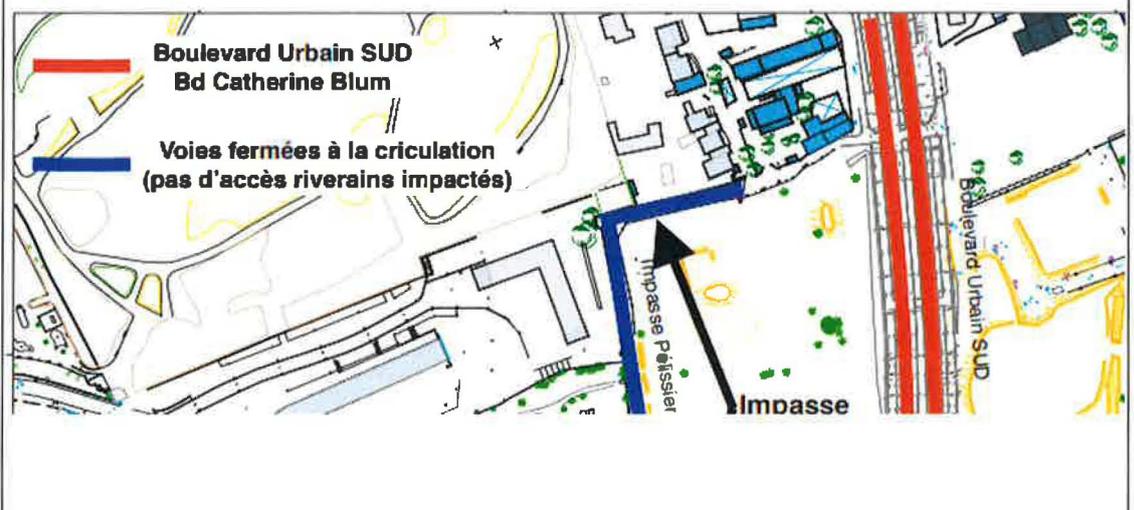




III/ CONSTAT DE LA FERMETURE DES VOIES.

A. FERMETURE DE L'IMPASSE PELISSIER.

C'est au bout de la portion Est-Ouest de l'impasse et au niveau où l'impasse se poursuit direction Nord-Sud que cette voie est fermée, après le numéro 5 de l'impasse (propriété riveraine avec un portillon), afin que les riverains de l'impasse puissent accéder à leur propriété et ne soient pas impactés.





La fermeture de la voie est constituée de barrières type Heras maintenues par des plots béton.



5^{me} Maître P
Huis
5^{me} Syvab



Je constate que l'impasse Pelissier est fermée à 9 h 30.



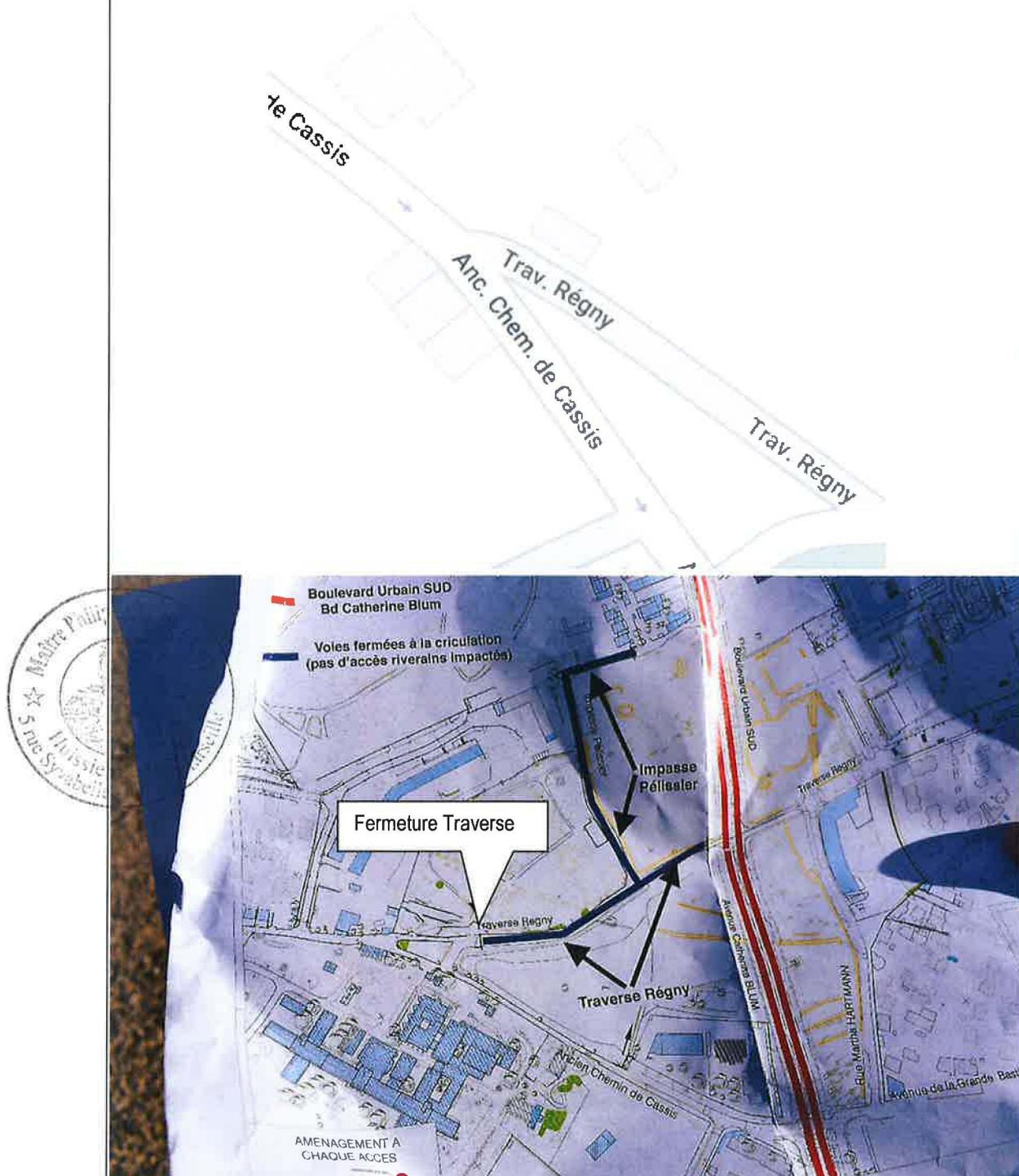
Je me déplace pour être de l'autre côté des barrières.



Je parcours l'impasse Pélissier direction Est-Ouest. L'impasse Pélissier s'arrête là où existe la traverse Regny. Je parcours la traverse Régny cette fois dans l'autre sens en direction de l'Ancien Chemin de Cassis.

B/ CONSTAT FERMETURE TRAVERSE REGNY.

La Traverse est fermée au début de cette voie, après l'intersection avec l'ancien Chemin de Cassis.





Les barrières type HERAS sur plots béton sont posées au début de la Traverse Régny, après la propriété du numéro 1 de la Traverse, afin que le riverain puisse toujours accéder à sa propriété.



Il existe aussi après la propriété du numéro 1 l'accès à main gauche au parc d'une résidence.

Je constate que l'accès piétons au parc est resté ouvert.
Les barrières HERAS fermant la Traverse sont posées juste après l'accès à ce parc.







La traverse est fermée à 9 h 45.



Je constate qu'il existe toujours un cheminement pour piétons entre l'ancien chemin de Cassis et le parc de la résidence voisine avec la pose d'une barrière de signalisation et balisage plastique de couleur orange.





Cheminement piétons





Vue générale de la voie fermée.





000

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit qui comprend vingt-six feuilles contenant quarante-et-un clichés photographiques que je certifie conformes par l'apposition de mon sceau, ainsi que copie des plans sur trois feuilles.

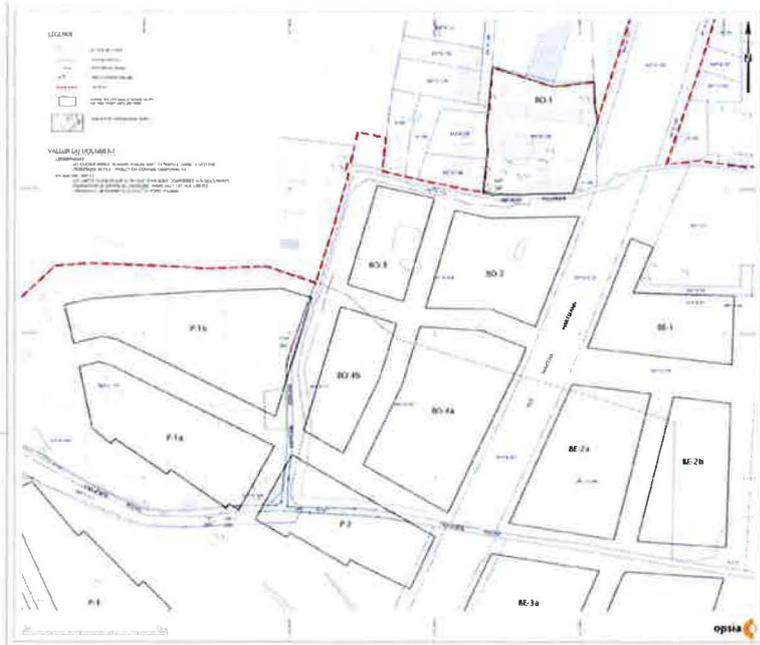
Philippe ALDEBERT

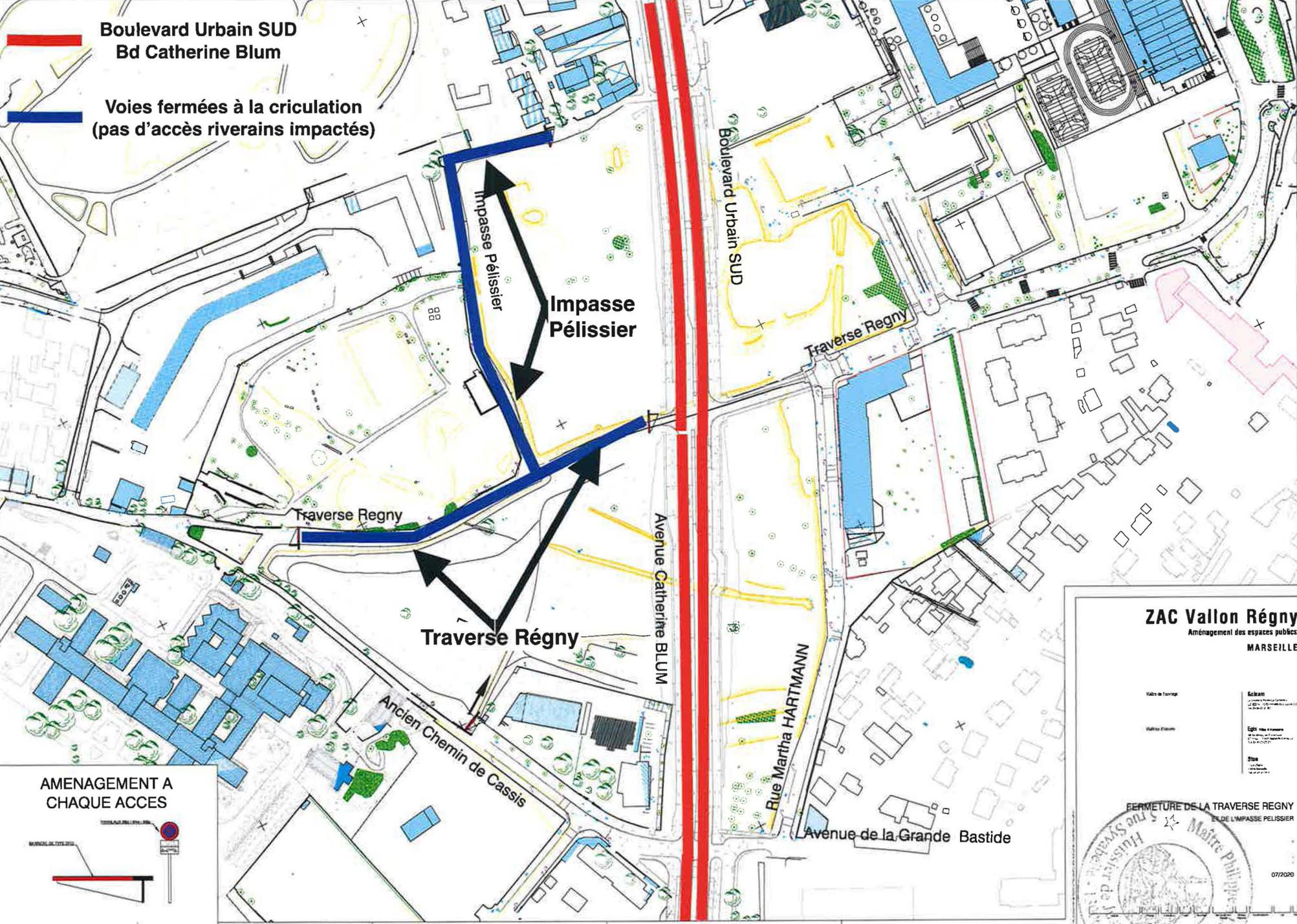


PLAN DE DECLASSEMENT

**DELAISEMENT DES VOIES TRAVERSE REGNY
ET IMPASSE PELISSIER IMPACTES PAM
LES LOTS P-1a, P-1b, P-2, BO-1**

PROJET		DATE	
NOM	PROJET	DATE	DATE
PROJET	PROJET	DATE	DATE
PROJET	PROJET	DATE	DATE





Boulevard Urbain SUD
Bd Catherine Blum

Voies fermées à la circulation
(pas d'accès riverains impactés)

Impasse Pélissier

Impasse Pélissier

Traverse Régný

Traverse Régný

Avenue Catherine Blum

Boulevard Urbain SUD

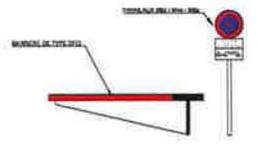
Traverse Régný

Rue Martha HARTMANN

Avenue de la Grande Bastide

Ancien Chemin de Cassis

AMENAGEMENT A CHAQUE ACCES



ZAC Vallon Régný
Aménagement des espaces publics
MARSEILLE

Matériau de revêtement	Coulage
Matériau d'assise	Egout
	Stue

FERMETURE DE LA TRAVERSE REGNY
ET DE L'IMPASSE PELISSIER



07/2020

Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2022